



Charte d'engagement Zéro Déchet Zéro Gaspi

Cadre de restitution : Territoires zéro déchet

CARTE D'IDENTITÉ DE L'ACTEUR ET SON TERRITOIRE

Smitom du Sud Saumurois

Zi la Saulaie
Rue de Montfort
www.smitom-sudsaumurois.com

OPTIGEDE
Administrateur
ADEME
administrateur.optigede@ademe.fr

Mots-clés: Espace privé ENTREPRISE, PREVENTION DES DECHETS,

CONTEXTE

Description du contexte de l'action:

Afin de pérenniser ses actions de sensibilisation et dans le cadre de la labellisation Zéro Déchet, Zéro Gaspillage, le SMITOM a mis en place une charte d'engagement. Celle-ci s'adresse à tous les établissements (de formation, de santé, de loisirs, d'entreprises, les collectivités...) souhaitant s'investir dans la prévention et la réduction des déchets sur le long terme.

La structure signataire de la charte choisit au minimum un axe par thème parmi les 10 proposés :

Réduction des déchets

- Sensibilisation à la prévention des déchets
- Lutte contre le gaspillage alimentaire
- Compostage
- Dématérialisation

Tri des déchets

- Tri des déchets administratifs et bureautiques
- Tri des déchets dans les autres services

Développement durable

- Gestion des espaces extérieurs
- Economies d'eau
- Economies d'énergie
- Politique d'achat développement durable

La structure bénéficie de l'accompagnement du SMITOM ou de l'un de ses partenaires pour la mise en place des actions (diagnostics, animations, mise à disposition de matériel, etc.).

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

Objectifs généraux:

1. Formaliser un engagement volontaire
2. Mobiliser et impliquer les acteurs dans la durée
3. Valoriser les acteurs moteurs du territoire
4. Améliorer les habitudes de consommation et les comportements quotidiens
5. Mettre en place des actions significatives et les pérenniser dans le temps

Résultats quantitatifs:

Au terme d'une année, les actions mises en place sont évaluées pour permettre à l'établissement d'être labellisé « Etablissement Zéro Déchet, Zéro Gaspi ». Une cérémonie de labellisation est organisée avec une remise de cadeaux pour l'établissement. C'est l'occasion de récompenser les bonnes pratiques mises en place dans les établissements et de les diffuser afin de créer une dynamique positive.

En 2016, ce sont 9 écoles élémentaires qui ont signé la charte d'engagement, rejoignant ainsi les 4 premiers signataires de 2015. Grâce à ce programme, 44 classes ont été sensibilisées au tri et au recyclage soit 1048 élèves, 41 classes ont découvert la fabrication de papier recyclé soit 970 élèves, 18 classes ont appris à travers des visites de site le chemin suivi par les déchets soit 420 élèves. De plus, 4 établissements ont pu développer des jardins pédagogiques en profitant du partenariat entre le CPIE et le SMITOM et 8 classes ont été sensibilisées aux économies d'eau.

En novembre 2016, 8 établissements ont été labellisés : 5 écoles élémentaires, 2 MFR et 1 association ont été récompensées pour leurs actions.

Résultats qualitatifs :

Les retours des établissements engagés sont très positifs. Il faut cependant veiller à bien présenter la charte pour que son fonctionnement n'effraie pas les établissements. Il faut aussi assurer un suivi et un accompagnement régulier des établissements afin de les aider à chaque étape et qu'ils ne se sentent pas laissés à l'abandon.

MISE EN OEUVRE

Planning:

- **Janvier à mars 2015** : réflexion et conception du contenu de la charte
- **Avril à septembre 2015** : réalisation puis impression des supports de communication (brochure, livrets d'accompagnement, formulaires, label)
- **Juin 2015** : envoi par mail de la charte dans les établissements scolaires du territoire
- **Septembre 2015** : présentation des premières chartes et signature de la première charte.
- **Novembre 2016** : Cérémonie de labellisation pour les 8 premiers établissements signataires depuis un an. Remise du label "établissement zéro déchet zéro gaspi" et d'un lot de fournitures scolaires.
- **Tout au long de l'année** : Présentation de la charte à de nouveaux établissements intéressés,

réalisation de diagnostic, réunion de comité de pilotage, signature de charte, ...

Année principale de réalisation:

2014

Moyens humains :

- 1 ETP SMITOM (communication) pour la conception de la charte (contenu et conception graphique),
- Répartition des suivis et interventions des établissements entre le chargé de prévention, l'animatrice tri et prévention et la conseillère tri et prévention.
- Soutien des chambres consulaires et du CPIE Loire Anjou (conventions) pour les suivis et les animations lorsque le SMITOM n'a pas la compétence.

Moyens financiers :

- Création, suivis : ETP SMITOM
- Coûts des impressions : 915,91 €
- Coût de la labellisation 2016 : 6979,67 €

Moyens techniques :

- Animations ou interventions par le SMITOM, le CPIE, les chambres consulaires ou d'autres partenaires.
- Visites du quai de transfert, centre de tri et UVE.
- Prêts de matériel (gobelets, jeux, modules de tri, etc.)

Partenaires mobilisés :

- **CPIE Loire Anjou** : Animations sur le développement durable
- **Chambres consulaires** : Chambre d'agriculture 49, Chambres des métiers et de l'artisanat 49, Chambres de Commerce et d'Industrie 49 : Diagnostic déchets dans les entreprises, travail sur le gaspillage alimentaire, etc.
- **ADEME** : Financement du projet
- **Boboplanète** : Animation sur le tri avec les élèves de cycle 1

VALORISATION

Facteurs de réussite :

La mise en place d'une charte d'engagement influe sur de nombreuses actions et doit être portée par les élus de la collectivité.

Le temps de préparation et de lancement peut être assez long, la création d'une charte d'engagement est un projet qui doit être mis en place pour plusieurs années.

Difficultés rencontrées :

Chaque établissement souhaitant une intervention de la part du SMITOM (ex : animation) ou une visite du quai transfert/centre de tri doit aujourd'hui entrer dans une démarche de labellisation.

L'intérêt de la charte est que l'établissement s'engage dorénavant sur du long terme et non plus sur une action précise. L'engagement est établi sur 3 actions minimum concernant la prévention des déchets, le tri et le développement durable, ce qui permet d'intervenir dans 3 domaines et de mener une action globale dans l'établissement.

Grâce à la mise en place de la charte, tous les membres de l'établissement sont mis à contribution pour créer un projet plus complet et plus transversal (exemple pour un établissement scolaire : élèves, professeurs, association de parents d'élèves, personnel de la restauration et de l'entretien, etc.).

Recommandations éventuelles:

Anticiper les différentes phases de mise en place de la charte selon les types d'établissements. Trop d'étapes peuvent freiner les structures à s'engager (comité de pilotage, réunions, etc.)

Alléger les procédures pour les entreprises qui n'ont pas beaucoup de temps à consacrer à la gestion des déchets.

Type de programme :
Territoires zéro déchet

DÉCOUVRIR L'ACTEUR SUR SINOE ®

[Découvrir](#)



Dernière actualisation de la fiche : **octobre 2019**

Fiche action réalisée sur le site : www.optigede.ademe.fr

Les actions de cette fiche ont été établies sous la responsabilité de son auteur.